

SESSION DE FORMATION
EN **DISTANCIÉL****Public**

Toute personne souhaitant maîtriser les fondamentaux de la réglementation du système de la formation professionnelle en France

Prérequis

Aucun.

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

Evaluation des acquis

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation..

Modalité de sanction

Remise d'une attestation de fin de formation

SE REPÉRER DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE : ACTEURS ET MESURES

Incontournable, cette formation phare de Centre Inffo livre les fondamentaux du cadre juridique, administratif et financier du système de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation.

Ce panorama complet des acteurs et des mesures donne tous les repères de base dont a besoin un professionnel du secteur pour situer son activité formation.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Appréhender les principes de la réglementation de la formation professionnelle
- > Différencier les rôles des acteurs de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation et leurs modalités d'intervention
- > Se repérer parmi les différents dispositifs d'accès à la formation

PROGRAMME

REPÈRES HISTORIQUES ET JURIDIQUES

- Champ de la formation professionnelle (initiale et continue).
- Sources et architecture financière après la réforme de 2018.

MISSIONS, FONCTIONNEMENT ET PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA FORMATION, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ORIENTATION

- France compétences.
- Organismes paritaires : opérateurs de compétences et Transitions pro.
- Caisse des dépôts.
- Opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP).
- Fonds d'assurance formation des travailleurs non-salariés.
- Régions, France travail, État, Europe.

MARCHE DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

- Déclaration d'activité et conditions d'accès aux marchés de la formation et de l'apprentissage.
- Obligations juridiques du prestataire vis-à-vis de l'administration, du client, du financeur et du bénéficiaire.

- Modes de contractualisation et de facturation en matière de formation et d'apprentissage.
- Enjeux des certifications professionnelles et des blocs de compétences.
- Régulation par la qualité, la certification Qualiopi.

LES DISPOSITIFS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Avant l'emploi, les mesures destinées aux jeunes : accompagnement, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et autres mesures d'insertion.
- Pendant l'emploi : plan de développement des compétences, Pro-A, CPF de transition professionnelle.
- La formation des non-salariés, agents publics.
- Entre deux emplois : statut et rémunération des demandeurs d'emploi en formation, les aides à la formation.
- Zoom sur le compte personnel de formation et sur le conseil en évolution professionnelle.



21 heures sur 5 jours



2 040 € HT (TVA 20 %)
2 448 € TTC



De 5 à 9 personnes maximum



SESSION DE FORMATION EN **DISTANCIÉL**

SE REPÉRER DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE : ACTEURS ET MESURES

	21 heures sur 5 jours
	2 040 € HT (TVA 20 %) 2 448 € TTC
	De 5 à 9 personnes maximum

MODULE 1

Objectifs pédagogiques

- > Identifier les sources de financement
- > Différencier les rôles et les modalités d'intervention de chaque acteur

LES ACTEURS

JOUR 1		JOUR 2		7H15		
	3h		1h			
14H-17H		Matin		14H-17H15		

MODULE 2

Objectifs pédagogiques

- > Connaître la réglementation du marché de la formation
- > Identifier les opportunités financières de chaque marché

LE MARCHÉ

JOUR 3		JOUR 4		6H		
	1h15		3h15			
Matin		14H-17H15		Matin		

MODULE 3

Objectifs pédagogiques

- > Se repérer parmi les différents dispositifs
- > Préconiser le dispositif approprié en fonction du public à former

LES MESURES

JOUR 4		JOUR 5		7H45		
	3h		1h30			
14H-17H		Matin		14H-17H15		



Contact commercial :
 contact.formation@centre-inffo.fr
 Tél. : 01 55 93 91 83 - www.centre-inffo.fr



Classe virtuelle



Travaux individuels ou en sous-groupes (asynchrone)
 Prévoir dans votre emploi du temps, un créneau entre les classes virtuelles pour réaliser les travaux qui seront demandés. Ils font partie intégrante de votre parcours d'apprentissage.



Évaluation

**Toute une équipe
au service
de votre métier**

Inscrivez-vous dès à présent

SE FORMER EN INTER

Nadia Barr - Tél. : 01 55 93 91 83

Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr**SE FORMER EN INTRA OU SUR-MESURE
ANALYSE DE VOS BESOINS ET DEVIS**

Nathalie Billard - Tél. : 01 55 93 91 80 / 06 77 18 96 20

Courriel : contact.commercial@centre-inffo.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Toutes les informations demandées sont indispensables à la prise en compte de votre commande.

JE SOUHAITE M'INSCRIRE À LA SESSION DE FORMATION EN DISTANCIELIntitulé : **SE REPÉRER DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE : ACTEURS ET MESURES**Date : Tarif : **2 040 € HT (TVA 20 %) 2 448 € TTC**CODE FORMATION : **FOR0000064****PARTICIPANT**

Nom Prénom.....
Fonction..... Service.....
Raison sociale et adresse de l'établissement
Tél. Courriel.....

CORRESPONDANT FORMATION

Nom Prénom.....
Fonction..... Service.....
Raison sociale et adresse de l'établissement
Tél. Courriel.....
N° SIRET /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Code APE/NAF /_/_/_/_/_/_/_/_/_/ N° client: /_/_/_/_/_/_/_/ Effectif: /_/_/_/

FACTURATION

Accord de prise en charge d'un Opco⁽¹⁾ Nom de l'Opco Montant de la prise en charge..... € TTC
Établissement à facturer (si différent du participant) ou Opco
Adresse
Contact référent
Tél. Courriel.....

Ces données personnelles sont utilisées par Centre Inffo uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Centre Inffo peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Le bulletin doit être accompagné soit d'un règlement à l'ordre de Centre Inffo, soit d'un bon de commande de votre structure.

(1) En cas de subrogation, le client doit faire parvenir à Centre Inffo le dossier de prise en charge de son organisme financeur avant le début de la formation.

A défaut, Centre Inffo facturera directement le client qui se fera rembourser par son organisme financeur (Opco).

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo :

Par chèque bancaire Par chèque postal

ou je règle par virement, en précisant le titre et la date de la formation :

Virement postal : IBAN de la Société générale
FR76 3000 3035 3600 0200 0354 823 / BIC : SOGEFRPP

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.

Lu et approuvé

Date

Cachet et signature